JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/03/04/2021020852/justel

Dossier numéro: 2021-03-04/14

Titre

4 MARS 2021. - Décret portant assentiment à l'Accord de Partenariat et de Coopération renforcé entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé à Astana le 21 décembre 2015

Source: COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

Publication: Moniteur belge du 30-04-2021 page: 41287

Entrée en vigueur : 10-05-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article <u>1er</u>. Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci.

<u>Art.</u> 2. L'Accord de Partenariat et de Coopération renforcé entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé à Astana le 21 décembre 2015, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'Accord, pris conformément à l'article 268, paragraphe 3, de l'Accord, sortiront leur plein et entier effet.

Page 1 de 1 Copyright Moniteur belge 01-05-2021